

## DEC220616DRH

### Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Pascal Loisel, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de service Systèmes et Traitement de l'Information, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour effectuer cette mission, Monsieur Pascal Loisel demeure affecté à la direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 Paris

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 Monsieur Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07.02.2022

Le Président-directeur général  
Antoine Petit